



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.71/2001/26 (SUM)
20 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES (EUROSTAT)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/Eurostat sur la gestion
de la technologie de l'information en statistique
(Genève, Suisse, 14-16 février 2001)

Point iv) : Harmonisation des données (d'enquêtes) statistiques avec les données (administratives)
issues de registres

**LA GESTION DE SYSTÈMES D'INFORMATION STATISTIQUE REGROUPANT
DES DONNÉES D'ENQUÊTES ET DES DONNÉES ADMINISTRATIVES : L'EXPÉRIENCE DE
L'U.S. CENSUS BUREAU**

Document envoyé par l'U.S. Census Bureau¹

DOCUMENT SOLLICITÉ

RÉSUMÉ

1. L'arrivée à maturité de l'informatique a créé de nouveaux problèmes. Les pouvoirs publics sont en présence d'une économie en mutation rapide et les sociétés doivent prendre des décisions lourdes de conséquences en matière de politique économique et sociale. Ces décisions reposent sur des données d'enquêtes limitées, statiques et coûteuses, alors qu'il existe d'importants ensembles de données administratives et issues d'enquêtes, recueillies auprès de ménages, d'entreprises et d'organismes publics. Aux États-Unis, ces données ne sont pas utilisées efficacement, car des questions essentielles n'ont pas été étudiées de façon suffisamment approfondie.

2. Le regroupement de données administratives et de données provenant d'enquêtes et de recensements permet de produire des statistiques à jour à un coût beaucoup moins élevé, tout en diminuant la charge des répondants. Les progrès considérables accomplis dans les domaines de l'informatique et de la technique de mise en relation de fichiers ont grandement facilité une utilisation

¹ Préparé par Ron Prevost, Division des enquêtes démographiques.
GE.00-33038 (F)

plus large des archives administratives à des fins statistiques, ce qui permet d'éviter des collectes répétitives de données, qui représentent une charge pour les répondants. En raison de ces progrès, du coût de plus en plus élevé des méthodes traditionnelles de collecte de données et d'une résistance du public à l'égard des collectes de données, il est devenu très avantageux d'exploiter les fichiers administratifs dans le cadre des systèmes de collecte, d'estimation et d'évaluation des données.

3. Du fait de l'existence d'énormes quantités d'informations personnelles sous forme électronique et de la révolution de l'Internet, le public est plus conscient et se préoccupe davantage de la confidentialité des données. Lorsqu'on utilise des informations provenant de sources multiples, il faut mettre en balance les problèmes de confidentialité et les avantages potentiels de l'exploitation de ces informations. Les services statistiques qui regroupent des données administratives et provenant d'enquêtes doivent également avoir une approche commune de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques garantissant la prise en compte des préoccupations de la population et de leurs sources de données en matière de confidentialité.

4. Actuellement, l'U.S. Census Bureau (Bureau du recensement des États-Unis) utilise largement des fichiers administratifs dans le cadre de toute une série de ses programmes économiques et démographiques. Les programmes de recensements et d'enquêtes sur la situation économique exploitent des fichiers administratifs sur les entreprises provenant de la Direction générale des impôts et, dans une moindre mesure, de l'Administration de la sécurité sociale et du Bureau des statistiques du travail. Dans le cadre de ses recensements et enquêtes sur l'activité économique, le Census Bureau utilise des données provenant de fichiers administratifs pour : a) définir l'univers des entreprises; b) obtenir des informations indirectes pour les entreprises qui ne répondent pas aux enquêtes et celles qui ne font pas l'objet d'enquêtes dans un souci de réduire la charge des répondants; c) améliorer la qualité des réponses aux enquêtes grâce à la mise en forme des données et à des améliorations de la conception des questionnaires; et d) réduire la nécessité de procéder à une coûteuse opération de classification des secteurs économiques avant un recensement.

5. Pour la mise en œuvre d'un grand nombre de programmes de recensements et d'enquêtes sur l'activité économique, on utilise largement les fichiers administratifs concernant les entreprises, mais c'est rarement le cas lorsqu'il s'agit de particuliers. Peut-être parce que le recours à des fichiers administratifs concernant les particuliers est jugé comme une atteinte à la vie privée, leur utilisation systématique dans le cadre d'importants programmes a été assez limitée. Cependant, le Census Bureau étudie actuellement la possibilité de se servir de fichiers administratifs pour mener certains travaux de recherche dont les résultats, s'ils sont satisfaisants, pourraient être utilisés pour mettre en œuvre d'importants programmes.

6. Dans notre économie dynamique, le Census Bureau est de moins en moins sûr des éléments qu'il devrait mesurer pour appréhender l'activité économique. Pour clarifier cette question et déterminer la validité des programmes actuels de collecte de données, il est essentiel de mener des travaux de recherche. Sur le plan des statistiques démographiques, le programme PUMS (Public Use Micro Sample) a augmenté considérablement l'utilité des données utilisées par le Census Bureau pour les travaux de recherche internes et externes. Du fait de la nécessité de préserver la confidentialité des données lors de la diffusion générale de celles-ci, le Census Bureau a acquis des compétences techniques particulières dans ce domaine.

7. La mise en relation de données, si elle s'effectue de façon judicieuse, peut réduire la charge des répondants, améliorer la qualité des données et augmenter le volume d'informations mises à la disposition des organismes du gouvernement fédéral, des États et des collectivités locales qui utilisent des données du Census Bureau pour prendre des décisions. Ces données sont également très utiles aux chercheurs. Par exemple, les méthodes européennes de mise en relation de données assortie d'un accès restreint inspirent de nouveaux programmes de recherche, qui portent sur l'évolution des relations entre employeurs et salariés, la dynamique de la participation aux programmes sociaux, l'organisation sociale, la démographie, le système de soins de santé et bien d'autres encore. Le Census Bureau a besoin de la collaboration de

chercheurs de nombreuses disciplines pour améliorer les techniques de mise en relation des données, mieux comprendre les propriétés statistiques des données mises en relation et exploiter pleinement les nombreuses possibilités de recherche dans les sciences sociales et du comportement qu'offre l'accès à ce type de données.
